



MAIRIE de ABBEVILLE SAINT LUCIEN

1 rue de la Mairie
60480

Tél : 03.44.79.13.35

Email : mairie.abbeville.st.lucien@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06 MAI 2024 A 18H30

Le lundi six mai deux mil vingt-quatre à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent NOEL, Maire.

Présents : Vincent NOEL, Nicolas BACQUET, Laurent BOUCHAIN, Sylvaine CAFFIN, Cédric PINOTEAUX, Eudoxie MODE, Elodie SPRUYTTE, Coralie DESSERRE

Absents excusés : Serge PIQUET, Laurence DUBERT (Procuration à Vincent NOEL), Joëlle ACHEZ

Secrétaire : Monsieur BOUCHAIN Laurent

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à toute l'assemblée.

1/ DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur BOUCHAIN Laurent est désigné Secrétaire de séance.

2/ APPROBATION DES DERNIERS PROCES - VERBAUX

Le procès-verbal du dernier conseil est approuvé à l'unanimité des membres.

3/ REVISION CA 2023

A l'analyse du compte administratif par la préfecture et de la délibération, il apparaît, au regard des suffrages exprimés que le nombre de voix exprimées n'atteignaient pas le quorum, le maire ne pouvant voter, ni être porteur d'un pouvoir.

Ce jour, le quorum étant atteint, le conseil municipal délibère à l'unanimité et accepte le compte administratif 2023 tel qu'il a été présenté.

4/ DEMANDE DE SUBVENTION CCOP

La CCOP a mis en place en 2021 un fonds de concours pour financer les communes de son territoire afin de faciliter la création et la rénovation de petits équipements sportifs à l'usage de leurs habitants.

L'objet de ce fonds de concours a été modifié pour l'étendre au financement de leurs manifestations communales, sportives ou de loisirs jugées d'intérêts communautaire.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de procéder à une demande de dossier de fonds de concours pour l'organisation de la color run 2024.

5/ SE60 – ADHESION EPCI

Monsieur le Maire expose que :

- La communauté de communes du Pays Noyonnais, par délibération en date du 16 mars 2023, a sollicité son adhésion afin de transférer au SE60 les compétences optionnelles « maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelables » et « travaux d'investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires »

- La communauté d'agglomération du Beauvaisis, par délibération en date du 14 décembre 2023, a sollicité son adhésion afin de transférer au SE60 la compétence optionnelle « maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelables »

Lors de son assemblée du 28 février 2024, le comité syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la communauté de communes du pays Noyonnais et de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du CGCT, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la communauté de communes du pays Noyonnais et de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

6/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les membres présents que l'arrêt de travail de Monsieur BOURGES est prolongé jusqu'au 30 juin 2024.
- L'ordinateur du secrétariat de mairie sera remplacé prochainement par l'Adico. Le devis s'élève à 1601.77€
- Une fanfare a fait une demande pour participer au Marché de Noël 2024. Après réflexion, le conseil de retiendra pas cette proposition.

N'ayant plus d'informations, ni de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Municipal du 06 Mai 2024 a comporté 3 délibérations comme suit :

1	Révision du Compte Administratif 2023	Délibération 2024-05-013
2	Demande de subvention CCOP	Délibération 2024-05-014
3	SE 60 – Adhésion EPCI	Délibération 2024-05-015

NOEL VINCENT		ACHEZ JOELLE	Excusée
BOUCHAIN LAURENT		MODE EUDOXIE	
CAFFIN SYLVAIN		PINOTEAUX CEDRIC	
PIQUET SERGE	Excusé	SPRUYTTE Elodie	
BACQUET NICOLAS		DESSERRE Coralie	
DUBERT Laurence	Excusée (Procuration à M. NOEL)		